

https://www.lemonde.fr/idees/article/2024/10/03/rigueur-budgetaire-une-politique-d-austerite-mise-en-uvre-a-l-echelle-europeenne-sera-un-remede-pire-que-le-mal_6342681_3232.html

Rigueur budgétaire : « Une politique d'austérité, mise en œuvre à l'échelle européenne, sera un remède pire que le mal »

Tribune

Des économistes, membres d'Attac et de la Fondation Copernic, parmi lesquels Esther Jeffers et Pierre Khalifa, dénoncent, dans une tribune au « Monde », un faux débat sur la dette publique.

Sans surprise, le premier ministre, Michel Barnier, a pointé, mardi 1^{er} octobre, dans son discours de politique générale, « *notre dette publique colossale* » et entend baisser massivement les dépenses publiques, tout en envisageant de « *demander une participation (...) aux grandes entreprises qui réalisent des profits importants* » et « *une contribution exceptionnelle aux Français les plus fortunés* ».

Il semble suivre ainsi Adrien Auclert, Thomas Philippon et Xavier Ragot, qui, dans une tribune, « [Budget 2025 : “La question n’est pas de savoir s’il faut réduire le déficit, mais comment le faire sans peser trop fortement sur la croissance”](#) » (*Le Monde* du 17 septembre), constatent que « *l'heure est partout à la consolidation budgétaire* » et prônent « *une réduction du déficit primaire structurel de 4 points de PIB [produit intérieur brut], soit 112 milliards d'euros étalés sur sept à douze ans* », avec dès cette année 20 milliards, essentiellement par des baisses de dépenses.

Ces économistes, qui n'excluent certes pas « *des hausses, possiblement transitoires, de la fiscalité* », évoquent la « *diminution des aides aux entreprises en repensant les allègements de charges* ». Rappelons que les baisses d'impôts ou de prélèvements en faveur des ménages les plus riches et des grandes entreprises coûtent chaque année 76 milliards au budget de l'Etat et que les subventions sans contrepartie accordées aux entreprises sont de l'ordre de 170 milliards. Les marges de manœuvre sont donc réelles.

Le spectre de la situation de la Grèce

C'est pourtant la baisse des dépenses publiques qui est privilégiée en matière de services publics, de financement de l'Assurance-maladie et des complémentaires santé. Pis, les auteurs se prononcent pour « *un excédent primaire [hors charge de la dette] d'un point de PIB à moyen terme* », car, nous disent-ils, « *pour réduire la dette, il faudra dégager des surplus primaires* », c'est-à-dire avoir un budget durablement excédentaire.

Ce qu'ils nous proposent ici est donc une cure d'austérité massive et prolongée qui ne dit pas son nom, même s'ils s'en défendent en avançant vouloir essayer de trouver un point d'équilibre concernant la vitesse de l'ajustement. Le grand absent chez ces économistes, comme d'ailleurs du discours du premier ministre, est l'état de l'économie et de la société, française autant qu'européenne. Or, la zone euro fait aujourd'hui face à une stagnation économique, et la France n'est pas épargnée.

Dans une telle situation, une politique d'austérité, de plus mise en œuvre à l'échelle européenne, sera un remède pire que le mal qu'il est censé guérir et ira, en définitive, à l'encontre du but recherché. Alors que l'investissement des entreprises est au plus bas, que la consommation des ménages stagne ou régresse, baisser les dépenses publiques aura un effet récessif qui, in fine, aggravera la situation des finances publiques. Phénomène bien connu dont la Grèce a fait l'amère expérience.

« Lente agonie »

Il est particulièrement significatif qu'aucune allusion ne soit faite au rapport que vient de présenter Mario Draghi à la Commission européenne. Celui-ci constate que « *le revenu disponible réel par habitant a augmenté presque deux fois plus aux Etats-Unis qu'en Europe depuis 2000* » et que, faute d'un sursaut d'investissement, l'économie européenne est condamnée à « *une lente agonie* ». Rappelons que, en trente ans, la productivité horaire du travail dans la zone euro a augmenté moitié moins qu'aux Etats-Unis. Mario Draghi indique que les investissements annuels nécessaires pour combler ce retard se monteraient à 5 points de PIB. Comment faire ces investissements, que ce soit en matière écologique, sociale ou industrielle, avec un budget durablement excédentaire ?

Mais, nous dira-t-on, il y a le feu au lac. La dette publique se monte à 110 % du PIB et la charge d'intérêt est d'environ 50 milliards d'euros par an, soit 1,8 % du PIB ; elle était de près de 4 % à la fin des années 1990, et alors considérée comme soutenable. Il est vrai toutefois que cette somme pourrait être plus utilement employée.

Une réforme fiscale porteuse de justice est nécessaire

Remarquons par ailleurs qu'une partie non négligeable du coût de la dette (13,6 milliards d'euros) provient de l'émission par l'Etat de titres indexés sur l'inflation. Au contraire des salaires, le capital est protégé contre l'inflation ! Que faire alors ? Une réforme fiscale porteuse de justice est évidemment nécessaire.

Les entreprises et les ménages doivent être mis à contribution en fonction de leur richesse effective. Mais, aussi importante soit-elle, elle ne suffira pas à financer les investissements massifs qui sont aujourd'hui nécessaires ; aussi, s'endetter est une nécessité. Ces investissements permettront de construire des infrastructures qui seront utilisées des décennies durant par plusieurs générations, c'est pourquoi un financement par la dette est légitime.

Dire cela ne signifie cependant pas accepter la forme que prend l'endettement actuel, qui, aujourd'hui, dans l'Union européenne (UE), place la dette publique sous l'emprise des marchés financiers. Or, si l'on veut à la fois se prémunir contre les risques d'une spéculation sur la dette publique et réduire sa charge, il est nécessaire de dégager durablement le financement public de cette emprise des marchés.

Un dispositif pour garantir la stabilité du financement

Il faut pour cela créer un dispositif qui, comme jusqu'aux années 1980, garantira la stabilité du financement ; son cœur sera formé par un pôle bancaire public, édifié autour des institutions financières déjà existantes ; il permettra d'orienter l'épargne populaire vers les investissements sociaux et écologiques stratégiques décidés démocratiquement. N'étant pas soumis à la logique de la rentabilité financière, ce pôle bancaire public pourra ainsi être un

acheteur important et stable de titres de la dette publique. Par ailleurs, il pourra avoir accès aux liquidités fournies par la Banque centrale européenne dans le cadre de ses opérations de refinancement, comme le permet l'article 123.2 du traité sur le fonctionnement de l'UE, les titres de dette publique constituant un collatéral de très bonne qualité. Les institutions financières privées doivent quant à elles être soumises à un contrôle strict et avoir l'obligation de placer une partie de leurs actifs en titres de la dette au taux fixé par la puissance publique.

Les signataires de la tribune, **Jean-Marie Harribey, Esther Jeffers, Pierre Khalifa, Dominique Plihon, Jacques Rigaudiat**, économistes, sont tous membres d'Attac et de la Fondation Copernic.